

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 18
 votants : 19

L'an deux mille quinze, le vingt et un novembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :
 14 novembre 2015

Date d'affichage :
 14 novembre 2015

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON, Absent	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU,
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :
 Freddy BIRON pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :
 Corinne RAMBAUD

ACCUEIL DE LOISIRS : VOTE DES NOUVEAUX TARIFS	21112015_01
--	-------------

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs de l'accueil de loisirs, péricentre et périscolaire comme suit :

PROPOSITIONS DE TARIFS - COMMUNE DE FROIDFOND
--

ACCUEIL DE LOISIRS

PROPOSITION DE TARIFS 2016							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015	0,33	0,37	0,63	0,89	1,23	1,38	1,63
Proposition tarifs à l'heure 2016	0,35	0,38	0,64	0,90	1,25	1,40	1,65
1/2 journée	1,23	1,33	2,24	3,15	4,38	4,90	5,78
1/2 journée + repas	4,98	5,11	6,28	7,45	9,03	9,70	10,83
journée + repas	6,20	6,44	8,52	10,60	13,40	14,60	16,60
Repas	3,40						
Goûter et petit-déjeuner	0,30						

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2016							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015	1,68	1,73	1,78	2,18	2,23	2,28	2,33
Proposition tarifs à l'heure 2016	1,70	1,75	1,80	2,20	2,25	2,30	2,35
1/2 journée	5,95	6,13	6,30	7,70	7,88	8,05	8,23
1/2 journée + repas	11,05	11,28	11,50	13,30	13,53	13,75	13,98
journée + repas	17,00	17,40	17,80	21,00	21,40	21,80	22,20

Repas	3,40
Goûter et petit-déjeuner	0,30

ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE

PROPOSITION DE TARIFS 2016							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure 2015	0,75	0,80	1,06	1,32	2,05	2,40	2,75
Proposition tarifs à l'heure 2016	0,75	0,80	1,06	1,32	2,09	2,44	2,79

PROPOSITION DE TARIFS HORS COMMUNE 2016							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs heure 2015	2,75	2,89	3,00	3,12	3,25	3,38	3,50
Proposition tarifs à l'heure 2016	2,79	2,93	3,05	3,17	3,29	3,42	3,54

Tarifs conventionnés déterminés par la CAF

Tarifs à voter

Le conseil municipal avec 3 abstentions, 2 voix contre et 14 voix pour adopte ces nouveaux tarifs.

TRANSFERT DE COMPETENCES « ETUDE, ELABORATION, APPROBATION, REVISION ET SUIVI D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL », DE PLAN LOCAL D'URBANISME	21112015_02
---	-------------

Monsieur le Maire fait lecture de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire ayant pour objet, le transfert de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le conseil municipal avec 15 voix pour, 3 abstentions et 2 contres émet un avis favorable à cette délibération et approuve la modification des statuts, à l'article 5, groupe 2 – aménagement de l'espace : 2.7 Urbanisme : étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

AVIS DU RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES ET PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION	21112015_03
---	-------------

Dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux et afin d'assurer une meilleure organisation des services, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Pour mémoire le projet de schéma a été transmis pour avis dans les communes le 28 septembre 2015.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le rapport de mutualisation, joint à cette délibération et fruit du processus de concertation qui a été conduit entre les différentes communes et la Communauté de Communes, retrace les perspectives de mutualisation du mandat 2014-2020.

Des pratiques de coopération et de mutualisation sont déjà existantes sur le territoire du Pays de Challans, au travers des compétences attribuées à la communauté de communes, mais également en matière d'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Le territoire compte un volume de 535 agents, soit 367 ETP. La pyramide des âges fait apparaître que 89 agents ont plus de 55 ans, dont 28 ont plus de 60 ans. L'analyse prévisionnelle des départs en retraite pourra constituer à l'avenir un facteur de décision pour la structuration des services communs.

Au regard de ces éléments, le comité de pilotage, constitué des maires des six communes et de leurs responsables de services ont abouti aux propositions suivantes :

- Commande publique : extension de la mise à disposition de service de Challans aux autres communes, constitution de groupements de commandes,
- Systèmes d'information : audits des systèmes informatiques afin d'envisager l'opportunité de constituer à moyen terme un service commun,
- Gestion des ressources humaines : optimisation de la programmation des formations et élaboration d'un club métier entre agents.
- Communication : coordination des actions,
- Etude d'opportunité pour la création d'une Cuisine centrale,
- Culture (lecture publique et maison des arts) : agenda culturel coordonné, transfert de la compétence à envisager ?
- Animation : étudier l'opportunité d'un transfert de compétence ?
- Services techniques : mise en réseau des services techniques, mise en œuvre du partage de matériel.

Les orientations du schéma de mutualisation 2014-2020 ne devraient donc pas conduire à la création de services communs et au transfert massif d'agents communaux vers la Communauté de Communes du Pays de Challans.

Vu l'article L.5211-39-1 du CGCT, créé par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010,

Vu l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis des communes

Vu l'avis du bureau communautaire

Le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

- ADOPTE le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Challans,
- AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE LA PRESTATION « PAIE » ASSUREE PAR LE CENTRE DE GESTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE

21112015_04

Le conseil municipal avec une abstention adopte la convention définissant les modalités de la prestation « paie » assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJECTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL	21112015_05
---	-------------

Mise en délibéré

PROPOSITION D'ADMISSIONS EN NON VALEUR	21112015_06
---	-------------

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 28 octobre 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 abstention et 17 voix pour,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget principal

- Etat 1762340515 de 36.78 € au compte 6541
- Etat 1879860215 de 309.89 € au compte 6542
-

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 4	21112015_07
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2015,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	020	X			Dépenses imprévues	- 7 500 €
D	1641	X			Emprunt	- 9 000 €
D	2184	X			Mobilier	- 2 350 €
D	2313-132	X			Construction 6 ^{ème} classe	18 850 €

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 5	21112015_08
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2015,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2158	X			Autres installations et outillages	2 150 €
D	2184	X			Mobilier	950 €
D	2184-132	X			Mobilier 6 ^{ème} classe	-3 100 €

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h.

A Froidfond, le 21 novembre 2015.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2015

Délibérations de la séance :

- 1- ACCUEIL DE LOISIRS : VOTE DES NOUVEAUX TARIFS**
- 2- TRANSFERT DE COMPETENCES « ETUDE, ELABORATION, APPROBATION, REVISION ET SUIVI D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL », DE PLAN LOCAL D'URBANISME**
- 3- AVIS DU RAPPORT SUR LA MUTUALISATION DES SERVICES ET PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION**
- 4- CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE LA PRESTATION « PAIE » ASSUREE PAR LE CENTRE DE GESTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE**
- 5- REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJECTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**
- 6- PROPOSITION D'ADMISSIONS EN NON VALEUR**
- 7- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 4**
- 8- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 5**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT